

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Affaire n° 37 37 20
Syndicat

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation
20/02/09

Date d'affichage
20/02/09

Objet de la Délibération
2009-03-09
Mise en place du label Café de
Pays sur le Haut Languedoc et
Vignobles

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **F.BARSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Pujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).



SOUS-PREFECTURE
BÉZIERS
20 MARS 2009
SERVICE COURRIER

Acte révisé le 09/03/09 après dépôt en Préfecture
le 09/03/09 et publication après dépôt en Préfecture

Objet : Mise en place du label Café de Pays sur le Haut Languedoc et Vignobles

Lancée en 2007, la mise en place d'un réseau de Cafés de Pays n'a pas obtenu les résultats escomptés : le travail de mobilisation des cafetiers avait été sous-estimé car ces professionnels sont, dans l'ensemble, peu ou pas sensibilisés aux attentes des clientèles touristiques.

L'objectif en 2009 est de mettre en place un dispositif d'accompagnement personnalisé pour chaque cafetier qui souhaite adhérer à cette démarche et d'apporter les outils de communication et des moyens pour promouvoir des manifestations.

Ce dispositif d'accompagnement devrait permettre de pouvoir procéder à la qualification de cinq cafetiers d'ici la fin d'année.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 25.180 € pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault..... 12.800 €
- Europe (LEADER/FEADER)4.844 €
- Autofinancement privé2.500 €

l'autofinancement du Syndicat Mixte étant de 5 036 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

Le Président,
Francis BOUTES

